PRESSE

Communiqué de presse

rennes
VIVRE EN INTELLIGENCE

Service de Presse
Rennes, Ville et Métropole
Tél. 02 23 62 22 34
@Rennes_presse

Mardi 31 mars 2020

[Covid-19]

Le point sur l'accueil dans les crèches et les écoles de Rennes

Depuis le lundi 16 mars, la Ville de Rennes a mis en place un service gratuit d'accueil, sept jours sur sept, pour les enfants des soignants et des personnels des établissements de santé n'ayant pas d'autre solution de garde.

À ce jour, 80 enfants ont été accueillis en moyenne quotidiennement dans les écoles, en lien avec l'Éducation Nationale, et 40 en crèches.

La liste des métiers indispensables à la gestion quotidienne de la crise sanitaire et pouvant bénéficier de ces dispositifs a été élargie par le Gouvernement le lundi 30 mars. Sont désormais accueillis sur inscription, dans les crèches et les écoles, les enfants des personnels de la Police et de la Gendarmerie, de la Préfecture, de l'aide sociale à l'enfance et des pompiers, résidant à Rennes.

J'ai souhaité élargir cet accueil aux enfants des salariés rennais des commerces alimentaires, qui sont aussi en première ligne dans cette crise sanitaire. Cet accueil sera mis en place dès ce jeudi 2 avril sur inscription.

Nathalie Appéré,

Maire de Rennes

Pratique

- Pour les enfants de 0 à 3 ans non scolarisés accueillis en crèche municipale, l'inscription est obligatoire auprès de l'Etoile (guichet unique) du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h (contacts : 06.38.44.57.06 ou 06.38.44.56.96). **Toute demande devra être formulée au plus tard la veille avant midi pour un accueil le lendemain**.
- Pour les enfants de 3 à 12 ans accueillis dans les écoles de Rennes, une inscription est nécessaire auprès de la Direction Éducation Enfance de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h au 02.23.62.16.60.

Les enfants sont accueillis de 7 h 30 à 19 h 30 dans sept écoles de la Ville :

- En maternelle : Quineleu, Léon-Grimault, Duchesse Anne, Champion de Cicé.
- En primaire: Ille, Gantelles, Nelson-Mandela.

Bon à savoir :

- Les enfants sont accueillis par petites unités (10 maximum) sans possibilité de regroupement.
- Pour les enfants accueillis dans les écoles, les familles devront fournir le pique-nique pour le midi et le goûter le soir.
- Pour les crèches, les repas sont assurés par la Ville.
- L'accueil des enfants ne sera pas facturé aux familles.